

Communiqué de presse

Berne, le 6 septembre 2021

Personnel de santé en Suisse – Rapport national 2021

Les efforts portent leurs fruits, mais la nécessité d'agir reste grande

La pandémie de COVID-19 a une fois de plus souligné l'importance du personnel dans le domaine de la santé et des soins. Par le passé déjà, la Confédération, les cantons et les acteurs de la branche de la santé ont adopté différentes mesures pour assurer la relève. Ces efforts portent leurs fruits, comme l'indique le rapport national 2021 sur le personnel de santé non universitaire élaboré par l'Obsan, la CDS et l'OdASanté. Entre 2012 et 2019, le nombre de diplômes dans le domaine des soins a pu être augmenté de manière significative à tous les niveaux de qualification, au degré tertiaire même de deux tiers. Par conséquent, le rapport entre l'offre et les besoins de relève s'avère plus favorable que ce que prévoyait le rapport sur les besoins en effectifs de 2016.

Pour la période 2019-2029, les besoins de relève s'élèvent à 43 400 personnes pour le personnel infirmier du degré tertiaire (ES et HES) et à 27 100 personnes pour le personnel des soins et de l'accompagnement du degré secondaire II. Le scénario de référence indique que la relève disponible permet de couvrir 67 % des besoins au degré tertiaire et 80 % au degré secondaire II. Tels sont les résultats du troisième rapport national sur le personnel de santé en Suisse, élaboré par l'Observatoire suisse de la santé (Obsan), la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) et l'Organisation nationale faîtière du monde du travail en santé (OdASanté), qui fait suite aux rapports de 2009 et 2016.

Hausse importante des effectifs dans le domaine des soins à domicile

Après un renforcement de l'activité de formation au cours des dernières années, les projections pour 2029 se fondent sur une hausse continue du nombre de diplômes dans les professions de la santé. Entre 2012 et 2019, le nombre de diplômes décernés chaque année est passé d'environ 1800 à près de 3000 pour le degré tertiaire en soins infirmiers et de 4000 à presque 6200 pour le niveau secondaire II dans le domaine des soins et de l'accompagnement. Une hausse a également été constatée au sein des professions médico-techniques et médico-thérapeutiques. « Les efforts intensifs des dernières années portent leurs fruits », explique Anne-Geneviève Bütikofer, présidente de l'OdASanté et directrice de H+ Les Hôpitaux de Suisse. Le nombre d'admissions aux formations du domaine des soins confirme cette tendance positive aussi pour l'année en cours.

Entre 2012 et 2019, l'effectif du personnel des soins et de l'accompagnement au sein des institutions de la santé a augmenté de 29 100 personnes, ce qui représente un accroissement considérable de 19 %. La hausse de l'effectif la plus importante a été enregistrée au niveau des soins à domicile (+39 %), suivis des EMS (+17 %) et des hôpitaux et cliniques (+13 %).

L'offre reste nettement insuffisante

« Il ne faut pas relâcher les efforts », souligne Anne-Geneviève Bütikofer. En effet, malgré une évolution et des projections favorables au niveau des diplômés dans le domaine des soins, avec un taux de couverture de 67 % (personnel infirmier) et de 80 % (personnel des soins et de l'accompagnement), il subsiste un déficit notable entre l'offre et les besoins. À ce jour, ce sont en grande partie des personnes titulaires d'un diplôme étranger qui remédient à cette pénurie. Leur part au sein de l'effectif en personnel infirmier est de 30 % en moyenne et varie fortement selon les régions (linguistiques). « La pandémie de COVID-19 a mis en évidence les risques inhérents à cette dépendance et la vulnérabilité du système de santé suisse à ce niveau, en particulier dans les cantons frontaliers », précise Lukas Engelberger, président de la CDS.

En théorie, le nombre de diplômés prévus à l'horizon 2029 suffirait à couvrir les besoins en rapport avec le recours aux prestations de soins prévu et les départs à la retraite. L'écart projeté résulte donc principalement des sorties précoces de la profession et des pertes au moment de la transition entre la formation et l'entrée sur le marché du travail. Si le personnel quitte la profession de manière prématurée, les efforts au niveau de l'activité de formation sont vains.

La formation et le maintien du personnel dans la profession doivent aller de pair

C'est pourquoi des mesures visant à maintenir le personnel de santé doivent être associées à une hausse continue du nombre de titres délivrés. Il s'agit entre autres d'améliorer la conciliation entre vie professionnelle et privée ainsi que d'assurer une bonne mise au courant (p. ex. à travers un modèle de mentorat). Des améliorations pourraient par ailleurs être réalisées dans le domaine de la planification du parcours professionnel, du développement professionnel et de la promotion de jeunes talents.

L'aménagement de conditions de travail favorables relève avant tout de la responsabilité des établissements. La politique et les autorités sont néanmoins appelées à offrir des conditions-cadres adéquates et à assurer des moyens financiers suffisants. Les cantons doivent en outre agir au niveau de la formation, en introduisant des obligations de formation avec les établissements pour les inciter à participer, tant que faire se peut, aux efforts visant à assurer la relève. D'une manière générale, il est important que les systèmes de financement fassent état des coûts des établissements liés à la formation pratique et que cette dernière soit expressément indemnisée, notamment dans le domaine ambulatoire en cabinet.

Le Parlement fédéral a d'ores et déjà décidé de lancer une offensive de formation. Tant la Confédération que les cantons débloqueront ainsi un maximum de 469 millions de francs sous forme d'aides à la formation. Si l'initiative populaire pour des soins infirmiers forts est rejetée par le peuple le 28 novembre prochain, cette offensive de formation sera réalisée en parallèle à l'attribution de compétences supplémentaires pour le personnel infirmier diplômé.

Renseignements :

Lukas Engelberger, conseiller d'État, président de la CDS, 061 267 95 23

Anne-Geneviève Bütikofer, directrice de H+ et présidente de l'OdASanté, 031 335 11 63,
medien@hplus.ch

Clémence Merçay, cheffe de projet scientifique à l'Obsan, 058 462 62 93,
clemence.mercay@bfs.admin.ch

Urs Sieber, secrétaire général de l'OdASanté, 031 380 88 88, urs.sieber@odasante.ch

Luca D'Alessandro, communication OdASanté, 031 380 88 88, luca.dalessandro@odasante.ch

Tobias Bär, communication CDS, 031 356 20 39, tobias.baer@gdk-cds.ch